

Ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier. — Annexe

Mouvements Évangéliques

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	29/09/1958
Juridiction / Nature	ORDONNANCE
NOR / Numéro	58-896
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000705362

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Services du travail et de la main d'œuvre. - Fonds de chômage. - Aide aux travailleurs. [...] TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE Services du travail et de la main-d'œuvre. - Formation professionnelle des adultes. [...]

[...]Pourront en 1958 être opérés par arrêté interministériel : 1° Des transferts de ressources et de crédits entre le fonds d'assainissement du marché de[...]

[...]La liste des dépenses du compte de commerce des fabrications d'armement, fixée par l'article 23, alinéa b, de la loi n° 52-1402 du 30 décembre 1952 et[...]

TEXTES VISÉS

Le président du conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, Vu la loi n° 58-520 du 3 juin 1958 relative aux pleins pouvoirs ; Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat ; Le conseil d'Etat entendu ; Le conseil des ministres entendu, Décrète :

RÉFÉRENCE

ORDONNANCE 58-896 du 29 septembre 1958, « Ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier. – Annexe ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000705362> (consulté le 30 août 2026).